

Image not found or type unknown



Commande sur internet et refus de remboursement de ma banque

Par **constant**, le **30/10/2008** à **15:25**

j'ai commandé sur internet des produits que je n'ai jamais recus.Ma commande date du 18/08/2008.La société a été mis en en redressement judiciaire le 20/10/2008.J'ai payé par carte bleue et je demande a ma banque de me rembourser la somme perdue en précisant l'article du code monétaire et financier L132-2.Celle ci refuse de me rembourser.En a t'elle le droit.

En attendant une réponse de votre part,veuillez recevoir Madame,Monsieur,mes sincères salutations